

Rappel

La mairie sera ouverte les **samedis 9 et 23 Novembre** de 9h à 12h

passez
à la vitesse
de la Fibre

14 Novembre

18h30

Salle municipale

L'arrivée de la fibre à Vicq

Réunion d'information fibre optique en présence des représentants d'Orange, prestataire de Valenciennes Métropole

REPAS DANSANT DE NOËL

A partir de 60 ans

RESTAURANT LA CHARMILLE

AVESNES LES AUBERTS

Mardi

10 Décembre 2019

Départ en bus 11h place Carpentier

Retour prévu 19h

Vicquelots : 12€

Extérieurs : 37€

Inscriptions Mardi 19 Novembre 2019
aux horaires d'ouverture de la mairie.

Places limitées—Priorité aux Vicquelots



Sortie Familiale Noel 2019

**VISITE DU MUSEE
DU CHOCOLAT
+ MARCHÉ DE NOËL DE BRUGES**

Samedi 7 décembre 2019
départ 8h30 - Retour 20h

Inscriptions samedi 23 novembre
9h-12h

Tarifs Usagers des activités
Adultes : 8€ Enfants -3 ans : 4€

Tarifs Non Usagers des activités
Adultes : 12€ Enfants -3 ans : 6€

Renseignements au 03 27 19 81 16

Espace Socioculturel Intercommunal « Le PH.A.R.E » 33 rue Renard Prolongée – 59264 ONNAING

le phare intercommunautaire

Vicq

Onaing

ACS RV
Association des Citoyens
Ruraux de la Région de Valenciennes

Alocaadans Familig
du Noël

Un village propre et agréable, une attention de chacun au quotidien...

Le plaisir à se promener dans les rues de notre commune dépend, pour beaucoup de la propreté de la voirie et des espaces verts. La commune veille à garantir la qualité de notre cadre de vie. Tout autant chacun doit s'impliquer dans la cité, dans son quartier et apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques, devant sa propriété, qu'il soit propriétaire ou locataire, particulier ou commerçant, d'autant plus qu'il n'y a plus de contrats aidés.

Rappel de quelques gestes citoyens, à respecter devant chez nous :

- nettoyer et balayer les trottoirs et les caniveaux,
- ramasser les feuilles mortes, enlever les mauvaises herbes en bordure de propriété
- dégager les grilles d'évacuation des eaux de ruissellement...

NB : ne jetez rien dans les caniveaux et avaloirs !

Propreté canine, la main dans le sac !

En promenade, dans un espace public (espace vert, rue, trottoir...), les propriétaires de chiens sont tenus de les tenir en laisse.

Nous rappelons également aux propriétaires qu'il est interdit de laisser leurs chiens faire leurs besoins ailleurs que dans les caniveaux. Lorsque l'animal a fait ses besoins, pensez à ramasser ! Un geste simple pour préserver la propreté de nos trottoirs. Les déjections canines constituent en effet une gêne considérable pour le promeneur obligé de marcher les yeux rivés sur le sol pour les éviter.

Les crottes de chiens nuisent à la qualité du cadre de vie, mais c'est l'ensemble de la collectivité qui se trouve pénalisé par des négligences pourtant évitables...

Merci à tous les Vicquelots qui jouent le jeu !!